

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

UN CADAVRE DÉCOUVERT DANS UN CHARIOT DE SUPERMARCHÉ

Un cadavre a été retrouvé jeudi dans le quartier des Grésilles à Dijon (France). La victime gisait ensanglantée dans un chariot de supermarché. Il s'agirait d'un homme d'une quarantaine d'années. Les personnes qui ont trouvé le corps sont actuellement entendues au commissariat de police. C'est dans ce même quartier des Grésilles que de violents affrontements avaient eu lieu en juin dernier.

IL TUE ET DÉMEMBRE SES LOCATAIRES QUI NE PAYAIENT PAS LEUR LOYER

Le 19 juin dernier, un groupe d'ados se filmaient en direct sur TikTok sur une plage de Seattle (États-Unis) lorsqu'ils ont découvert une valise échouée sur les rochers. Alertés, les policiers ont retrouvé une seconde valise qui flottait dans l'eau. Toutes les deux contenaient des restes humains. Il s'agit de corps démembrés d'Austin Wenner, 27 ans, et de sa compagne Jessica Lewis, aide-soignante de 35 ans. Ils ont tous les deux été tués par balles. Michael Dudley, 62 ans, a été interpellé mercredi. Jessica et Austin louaient une chambre dans sa maison pendant le confinement, mais ils avaient du mal à payer leur loyer mensuel. Le 9 juin dernier, une violente dispute a éclaté au cours de laquelle le retraité a tué par balles le couple. Le suspect a été écroué.

AU TÉLÉPHONE AVEC SON PÈRE, UNE FEMME SE FAIT DÉVORER PAR UN OURS

Jeudi Stephanie Blais, 44 ans, se trouvait en vacances avec son compagnon et leurs deux enfants, dans le chalet familial situé dans la province de Saskatchewan (Canada). Alors qu'elle discutait au téléphone dehors avec son père, elle a été attaquée par derrière par un ours. L'animal l'a mutilée à mort. Esquirol, son père, a tout entendu au bout du fil. Alerté par les cris, le mari qui se trouvait dans la cuisine s'est précipité dehors et a aspergé l'animal de gaz poivré. Mais cela a rendu l'ours encore plus agressif. Il a alors pris son fusil et a tiré sur l'ours jusqu'à ce que ce dernier soit neutralisé. Puis il a tenté de réanimer sa femme en lui faisant le bouche-à-bouche. En vain. Les secours, arrivés sur les lieux, n'ont pu que constater le décès.

Rassemblés par JNE

Deux sociétés interdites de coupe de bois dans du district de Bolosoville

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UN Litige oppose depuis quelques semaines les habitants du district de Bolosoville (regroupement des villages Bolosoville, Meleme et Belfort), dans le département du Haut-Ntem près de Minvoul, aux sociétés forestières TTIB (Tropical Timber Industry Board) et CDG (Compagnie Dan Gabon). Les riverains en ont marre de voir les deux opérateurs économiques couper du bois dans leurs villages respectifs, depuis plusieurs années, sans recevoir en retour les fruits de cette activité. Ce qui suppose la signature d'un cahier des charges contractuelles qui, ainsi qu'ils l'ont rappelé, est une obligation légale. Ce que ces deux opérateurs n'ont jamais fait. Pour en finir avec cette situation, ils ont demandé à TTIB et CDG d'arrêter de couper du bois dans leurs forêts.

Le climat étant devenu délétère sur le terrain, "Conservation Justice", a lancé les négociations entre les deux parties en conflit. D'autant plus que, d'après cette Organisation non gouvernementale (ONG), tous sont des partenaires dans le travail de lutte contre le braconnage qu'elle mène à travers le pays.

Estimant que les revendications des villageois sont légitimes, "Conservation Justice" a sollicité des sociétés TTIB et CDG le respect du cahier des charges, pour apaiser le climat. "Les exploitants forestiers doivent contribuer au développement des communautés à travers un fonds de développement local qui doit être géré de manière transparente, grâce à un comité de gestion et de suivi des projets, afin de mettre en œuvre des projets de développement au bénéfice des communautés. La province du Woleu-Ntem a pris un certain retard dans ce processus, même si depuis 2 ans des cahiers de charges contractuelles ont été signés, avec l'opérateur Rougier Gabon, mais certains continuent de retarder le processus qui est une obligation depuis 2014", explique l'ONG.



Les membres de l'ONG Conservation Justice échangeant avec les riverains.

Steeve René Evoung rattrapé après le braquage d'un officier de police

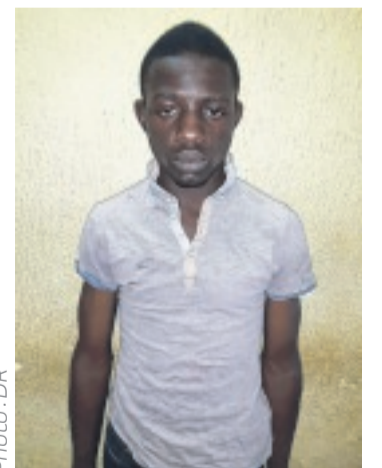
G.R.M
Libreville/Gabon

« TUEZ-LE ». Cet ordre aurait été donné par Steeve René Evoung, dans la nuit du 20 au 21 août dernier, à Libreville, pendant que ses complices et lui braquaient un officier de police. Si ses acolytes sont toujours en cavale, Evoung a, lui, été arrêté vendredi dernier par la direction de la Sûreté urbaine (DSU), où il se trouve présentement en garde à vue pour les besoins de l'enquête.

Au terme de la procédure, ce service des Forces de police nationale (FPN) devrait le présenter cette semaine devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville. À l'heure qu'il est, nul ne sait s'il sera remis en liberté ou s'il lui sera délivré un mandat de dépôt. Une vraie pré-

occupation, car nombreux sont les bandits qui sont relâchés par le tribunal malgré la véracité des faits ayant valu leur interpellation.

Selon plusieurs sources, l'agression contre l'officier de police ne serait pas l'unique acte répréhensible reproché à Steeve René Evoung et sa bande. Entre l'école publique de Sibang et la station-service Engen du PK 7 où ils sévissent depuis des années, de jour comme de nuit, leurs victimes sont nombreuses. Ils attaquaient leurs cibles à l'aide d'armes blanches, les dépossédant de leurs biens: argent, sacs et téléphones portables. Toujours aux aguets, tels des prédateurs traquant une proie, ils procéderaient par effets de surprise pour voler leurs victimes, avant de se fondre dans la nature. L'arrestation de ce délinquant présumé habitant



Le suspect Steeve René Evoung. Ses complices présumés courent toujours

la zone appelée Mulebi-Doll, constitue un soulagement pour les populations autour des PK. Lesquelles ne formulent qu'un vœu: que les complices présumés de Steeve René Evoung soient eux aussi rattrapés par la police.